

## AVANCEMENT D'ECHELON CERTIFIES – DECEMBRE 2015

Échelons	GRAND CHOIX				CHOIX			
	Barème <sup>1</sup>	Ancienneté de corps	Ancienneté générale de service	Date de naissance	Barème	Ancienneté de corps	Ancienneté générale de service	Date de naissance
4 au 5	75,5	4 ans 1 j	4 ans	08/08/1986				
5 au 6	79	11 ans 1 j	8 ans	29/06/1982	75,5	8 ans 1 j	8 ans	04/01/1985
6 au 7	82	11 ans 1 j	11 ans	12/08/1980	79	10 ans 1 j	10 ans	19/05/1976
7 au 8	84,1	10 ans 1 j	15 ans	16/03/1979	81	15 ans 1 j	15 ans	13/02/1976
8 au 9	86,5	15 ans 1 j	15 ans	22/07/1976	83,5	14 ans 1 j	14 ans	05/01/1977
9 au 10	88,7	19 ans 1 j	19 ans 9 mois 29 j	05/07/1972	85,8	17 ans 1 j	17 ans	22/10/1974
10 au 11	90	24 ans 1 j	24 ans	15/07/1968	87	14 ans 1 j	14 ans	29/05/1957

### Les certifiés sont doublement notés

Une notation pédagogique par les inspecteurs sur 60 : la première note est souvent fixée par la place au concours (42 – 40 – 39 – 38 – 36). Si l'écart entre 2 inspections dépasse 5 années scolaires entières, vous aurez 1 pt de plus.

Êtes-vous bien noté ? Pour les certifiés, il existe une grille nationale de notation pédagogique commune à toutes les disciplines et à toutes les académies.

## Notation pédagogique des certifiés : grilles cibles

### CLASSE NORMALE

ÉCHELONS	ZONE C					ZONE B					ZONE A					MÉDIANE	
	C2 5 %		C1 15 %			B3 15 %		B2 20 %		B1 15 %			A3 15 %		A2 10 %		A1 5 %
1, 2, 3, 4 <sup>1</sup>	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	39,5
5 <sup>o</sup>	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	40,5
6 <sup>o</sup>	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	41,5
7 <sup>o</sup>	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	42,5
8 <sup>o</sup>	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	43,5
9 <sup>o</sup>	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	45,5
10 <sup>o</sup>	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	47,5
11 <sup>o</sup>	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	49,5

Les trois zones A, B et C correspondent de fait à l'intention d'attribuer le grand choix (zone A), le choix (zone B) ou l'ancienneté (zone C). En théorie, les inspecteurs doivent répartir les notes sur l'ensemble de la grille et éviter les inégalités de notation entre disciplines (ce qui explique le délai assez long pour obtenir sa note alors que le rapport doit théoriquement être transmis un mois après l'inspection). Les inégalités demeurent malgré tout très importantes, à la fois parce qu'une véritable harmonisation des notes reste à faire et parce que les corps d'inspection ne la respectent pas toujours. Cette situation est source d'injustices considérables puisque les promotions sont effectuées toutes disciplines confondues

**La note administrative est fixée sur 40 par les chefs d'établissement entre fin janvier et mi mars 2015**

Comment contester sa note ?

### CERTIFIES DE CLASSE NORMALE

ÉCHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	NOTE MOYENNE
2, 3	30	35	33,3
4	31	36	34,2
5	33,5	37,5	35,6
6	34,5	38,5	37
7	36	39	38
8	36,5	39,5	38,7
9	37	40	39,1
10	38	40	39,3
11	38,5	40	39,6

1) En cas de désaccord avec ses appréciations et/ou sa note, **il faut d'abord dialoguer** avec le chef d'établissement pour en obtenir la modification, si possible en étant accompagné.

2) Au niveau rectoral : contester la note chiffrée (même s'il s'agit de l'appréciation) par une lettre argumentée qui doit être adressée au recteur par voie hiérarchique sous peine de ne pas être examinée. C'est la CAPA qui est saisie des contestations individuelles.

3) Contacter la section académique du SNES pour vous conseiller dans cette démarche et lui faire parvenir le double de la contestation

4) **Signer la note signifie simplement que vous en avez pris connaissance.**

<sup>1</sup> Le barème = l'addition de la note pédagogique et de la note administrative n-1. Le total est sur 100